

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du Bureau de CDA du samedi 14 janvier 2023, tenue au siège du District à Vesoul, à 8H45.

Président : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON – Malik ZELFA-KALAA.

Excusé : M. Matthieu TRIFIGNY.

Le Président de la CDA ouvre la réunion du Bureau, souhaitant la bienvenue à tous, ainsi que tous ses vœux de nouvelle année.

1. Courriers reçus

- LBFC/CRA : demande de rendez-vous CDA/janvier ou février 2023.

Clément Turpin, DTRA, sera reçu lundi 23 janvier 2023 au soir par le Président de District et de CDA pour échanger sur la situation de l'arbitrage burgo-comtois et haut-saônois.

- LBFC/CRA : bilan chiffré des actions VRP clubs période de septembre à décembre 2022.

Pris note des rendez-vous honorés dans 4 clubs de Haute-Saône par Billel Debbiche, qui assure les missions de VRP (Volontaire Recruteur de Proximité). Le Bureau se montre satisfait puisque la session de FIA (Formation Initiale en Arbitrage) qui aura lieu au mois de février 2023 (lors des deux premiers week-ends) comptera une vingtaine de candidats dont certains issus des clubs visités par Billel. Après une annulation de la FIA à l'automne 2022 faute de candidats (3 inscrits), satisfaction de ce nombre même si il y aura beaucoup de jeunes voire de très jeunes candidats (âgés de 13 ou 14 ans).

- David Martins : réponse courriel demande information rencontre Lure Sporting 2 – Haute Vallée Ognon du 04/12/202 en Départemental 3.

Application du barème en vigueur relativement au manquement constaté.

- Maxime Portier : candidature JAL saison 2023/24

Transmis à la Section Jeunes Arbitres. Rémi Laurent prendra contact avec l'intéressé vis-à-vis de son projet, au titre duquel le Bureau de CDA émet un avis favorable.

- Sébastien Zanella : desiderata désignations AA phase printemps 2023

Considérant la demande et la situation médicale de l'intéressé, le Bureau de CDA valide sa désignation sur des missions d'arbitre assistant jusqu'à la fin de la saison 22/23. Situation à envisager ensuite, notamment sur le plan médical, lors du renouvellement pour la saison 23/24.

2. Dossiers traités :

2.1) Audition (mode téléphonique) de M Hicham BEN BANI, arbitre groupe D3.

Le Bureau de CDA entend téléphonique M. Benbani, lui indiquant en premier lieu le souhait du Bureau d'échanger de vive voix et non par téléphone.

Il est décidé, avec son accord, de l'auditionner par le Bureau ou quelques uns de ses membres lors du stage des arbitres du dimanche 22 janvier 2023 où il sera présent.

2.2) Candidature à l'arbitrage en Ligue R3 de M. Yoan GIMENEZ au titre de la saison 23/24

Reprise du dossier par le Bureau, sachant que la candidature de M. Gimenez est la seule reçue par la CDA à la date limite fixée pour le dépôt (31 décembre de la saison en cours).

Avis favorable de principe à la candidature.

Le Bureau décide l'accompagnement de l'intéressé sur une rencontre de D1 ou de R3 (si match disponible à couvrir), par le Président de la CDA, permettant une aide technique préalable à la candidature.

Le Président de CDA prendra contact avec l'intéressé afin de lui préciser la méthodologie de cette démarche.

Le Bureau de CDA prendra connaissance du retour de cette évaluation terrain, et se prononcera alors sur la candidature, qui est à communiquer à la CRA fin avril 2023.

3. Dossiers transmis :

Par la commission de discipline :

Match : St Loup Portugais - Genevrey du 04/12/22 en D3.

Arbitre : Lorenzo Maurel

Non mention sanctions administratives sur FMI annexe + problème motif exclusion

>>> Application du barème CDA en vigueur.

Match : Larians 3 – Dampierre/Linotte du 04/12/22 en D3.

Arbitre : Maxime Droart

Non mention sanctions administratives sur FMI annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

Match : Amance/Corre/Polaincourt – RC Saônois du 03/12/22 en U18.

Arbitre : Leo Thibaut.

Non mention sanctions administratives sur FMI annexe

>>> Transmis à la Section jeunes Arbitres pour suite à donner (rappel des règles à faire).

4. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Dossiers de la saison 2022/2023 :

Candidate à convoquer à examen pratique suite à réussite théorie suite à FIA session d'août 2022 (organisée par LBFC):

Elisa NORMAND (Fc La Romaine)

Session FIA saison 22/23 : les 3, 4, 10 et 11 février 2023 au siège du District à Vesoul.

A noter que les inscriptions se sont faites par la voie obligatoire dématérialisée.

20 candidats inscrits à ce jour :

Aldric AVIAT (Val Pesmes)
Léa BARDEY (Perrouse)
Zoher BENCHAGRA (Pays Luxeuil)
Arthur BOURGEOIS HUGUET (Melisey/St Barthélémy)
Julia CALY (Perrouse)
Fabien CHASSARD (Rigny)
Antoine FALCINELLA (Rigny)
Kylian FEDERSPIEL (Noidans Ferroux)
Lucas GIRARDOT (Perrouse)
Nathan GROSJEAN (Jasney)
Lola JEANNERET (Perrouse)
Dylan JUY (Frotey Vesoul)
Cédric MARTIN (Traves)
Juliette MENETRIER MONTEIL (Perrouse)
Yilian OBERON DOLLE (Rougemont Concorde)
Kévin PLUCHART (Larians)
Ludovic ROUX (Rioz/Etuz/Cussey)
Maxence VENTZRIETTE (Pays Minier)
Muzafer YILMAZ (Pays Luxeuil)
Djahid ZALEGH (Mulhouse Fc)

5. Absences arbitres

5.1 Absences arbitres :

Journée du 03 et 04 décembre 2022 :

Etat néant

Journée du 11 et 12 décembre 2022 :

Etat néant

Journée du 17 et 18 décembre 2022 :

Etat néant.

5.2 Arbitres excusés après date parution désignations :

Journée du 03 et 04 décembre 2022 :

Aurélien DROMARD (Perrouse)
Julien MANCASSOLA (Jussey)
Jacques YILDIZ (RC Saônois)

**Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 11 et 12 décembre 2022 :

Jérome DUMARCHE (Perrouse)
David MARTINS (Conflans)

**Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée/Non comptabilisée**

Journée du 17 et 18 décembre 2022 :

Mohamed AMIRI (Haute Lizaine)
Michael KALAA (RC Saônois)

**Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée**

6. Questions et points divers

- 6.1) Etude des propositions d'arbitres potentiels pour évolution janvier 2023.

Malik Zelfa-Kalaa présente au Bureau, les propositions d'arbitres potentiels détectés lors des observations de la phase aller des compétitions 22/23.

Chaque situation est abordée de manière individuelle par la CDA, qui étudie les compétences techniques mais aussi les éventuels manquements administratifs ou comportementaux ayant pu survenir.

Après un large échange au cours duquel chaque membre s'est exprimé, le Bureau de CDA décide les promotions suivantes :

Arbitres promus du groupe D3 dans le groupe D2 :

- **Rachid KHADDA**
- **Julien MANCASSOLA**
- **Thibaut TRONCIN**
- **Omar Abdel ZARAT**

Arbitres promus du groupe D2 dans le groupe D1 :

- **Florian CHOINE**
- **Redwan GAKRIM (également candidat Ligue R3 saison 22/23)**

Le Bureau de CDA félicite les arbitres promus et les encourage dans leurs prestations à venir.

Ces six arbitres seront observés deux fois dans leur nouveau groupe à l'occasion de la phase printemps des compétitions 22/23.

- 6.2) Stage annuel des arbitres seniors du dimanche 22 janvier 2023 à Port/Saône :

Le Bureau de CDA prend connaissance du programme du stage des arbitres du dimanche 22 janvier 2023, et remercie Billel Debbiche et Luc Barreau, membres de la Section technique de la CDA pour ce travail.

Les horaires des différents ateliers sont définis, et le Bureau valide le programme proposé, qui sera diffusé aux arbitres à leur arrivée.

Quentin Pourchot CTRA de la ligue Bourgogne Franche-Comté récemment en fonctions, sera présent sur une demi-journée.

Un atelier physique de une heure trente aura lieu, sur les installations des terrains de Port-sur-Saône, souhaitant une météo et une température clémentes pour le permettre ...

Le Bureau prend également connaissance des arbitres excusés (4 à ce jour), également 3 arbitres désignés sur des plateaux futsal le dimanche après-midi quitteront le stage à midi.

- 6.3) Stage des Jeunes Arbitres du District :

Rémi Laurent, responsable de la section informe de la date prévisionnelle retenue du SAMEDI 18 FEVRIER 2023, sur la journée entière, pour organiser le stage des Jeunes Arbitres (au siège du District). Il travaille sur le programme et les différentes interventions, qu'il soumettra au Bureau.

Aussitôt la date finalisée, le Bureau demande à Rémi d'en informer les jeunes afin qu'ils veillent à la bloquer.

Le Bureau valide également le principe de ne pas associer à ce stage, celles/ceux qui auront obtenu la partie théorique de l'examen d'arbitre lors de la FIA de février 2023.

- **6.4) Date de la réunion plénière de CDA :**

Vendredi 17 février 2023, à 18h00, au siège du District.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 11H30.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.